

## **Annexe 1 : missions des commissions**

### **1 - Sociale**

Marie Claire Dulong

L'entraide est un des buts les plus importants de notre Association.

Soucieuse des intérêts de ses membres, la Section se fait un devoir d'aider ceux qui sont en difficulté. Toute action dans ce sens se fait en accord avec les organismes spécialisés, mais aussi en aidant aux constitutions de dossier pour l'intervention d'organismes extérieurs : CNAV, ASSAD, ADMR, APL ...

Par le canal du Bureau National, la Section peut transmettre les demandes de consultation juridique gratuite.

Selon les cas portés à leur connaissance, les membres du Bureau s'efforcent, dans la limite de leurs moyens, de proposer leur aide aux membres en difficulté. La Section est représentée aux obsèques dans la mesure où elle est informée.

Les actions sont coordonnées par les membres de la Commission Sociale, mais chaque membre du Bureau doit se sentir impliqué dans cette action.

Le Responsable de la Commission se tient informé de toutes les modifications et innovations dans le domaine de l'Assistance aux Personnes Agées. Il établit le rapport d'Activités annuel et s'efforce de réunir les membres de la Commission au moins une fois par trimestre.

### **2 - Loisirs**

Jean Claude Huault

Cette commission ne doit pas dépasser 6 personnes parmi lesquelles un animateur de la commission qui est chargé de préparer les bulletins de réservation, d'inscription et faire le compte rendu d'activité de l'année écoulée.

Quatre à cinq réunions sont fixées pour l'année (ou plus si nécessité) pour que les membres puissent proposer des projets de sorties sur 1, 2 ou 3 jours, ainsi que des voyages longs et moyens courriers et des séjours qui sont souvent demandés.

Au total, 8 à 9 projets seront retenus et proposés aux adhérents après accord de la Commission Loisirs et du Bureau.

Chaque projet retenu aura son responsable qui devra entièrement prendre en compte la destination choisie et ce conformément à la procédure particulière de gestion des voyages élaborée au sein de la dite commission.

Chaque responsable de voyage informera régulièrement l'animateur de l'avancement des inscriptions pour qu'il puisse en référer au Président.

Le Président assiste à toutes les réunions s'il le désire.

Elles seront élaborées et gérées selon la procédure particulière.

Les personnes extérieures à l'association seront acceptées sous réserve de places disponibles dans la limite du tiers des participants ; elles devront acquitter la somme fixée par le Bureau National à l'ordre de l'ARCEA Le Ripault.

### **3 - Liaisons extérieures**

#### **GASN**

Jacques MAMIER

L'Association des retraités du CEA a créé un Groupe Argumentaire sur le Nucléaire pour combattre la désinformation sur le nucléaire en rédigeant des fiches explicatives et des articles consultables sur le site Internet : [www.energethique.com](http://www.energethique.com)

Chaque centre est représenté par un membre délégué par le bureau de la section locale de l'ARCEA pour participer aux travaux du groupe et aux réunions de synthèse qui ont lieu à Paris à raison de 4 à 5 par an.

#### **UFR/CODERPA**

**Marie Claire Dulong**

L'ARCEA est affiliée à l'UFR qui a un poste de représentant au CODERPA. Marie Claire Dulong est nommée représentante pour l'Indre et Loire. Son rôle peut s'élargir vers la participation aux commissions et à l'Agence Régionale de Santé.

#### **Relations avec l'UFR**

**Alain Morel**

Un membre de l'ARCEA peut voir des responsabilités au sein de l'UFR : délégué départemental ou régional. Dans ces cas il est chargé d'informer les membres du bureau.

### **4 - Communication**

Alain Morel

Cette commission est chargée de la communication interne à la section à l'aide du bulletin de liaison et d'un site internet ; elle se donne comme autre objectif d'initier des actions culturelles ou informatives telles que des conférences sur des sujets pouvant intéresser les membres.

#### **a. Bulletin**

Françoise CRESPIEN

Un bulletin d'information est adressé deux fois par an à tous les membres afin de les tenir au courant de la vie de la section et de ses activités. Il s'efforce d'assurer une liaison et de maintenir le contact entre tous les membres. Il les informe également de leurs droits et des moyens de les défendre.

Le bulletin comprend les comptes rendus succincts des visites, excursions et autres activités de la section ainsi que des extraits et articles de publications spécialisées pour les retraités ou autres, susceptibles de les intéresser.

#### **b. Web master**

J-C WAUTERS

L'ARCEA-LR édite un site visant l'information de ses adhérents. Il est consultable à l'adresse : <http://arcea37.free.fr>.

Le site contient les éléments principaux de la vie de la section ARCEA37 :

- .Ses objectifs, son organisation, la défense des retraités ...
- .La composition du bureau
- .Le bulletin semestriel
- .Des dossiers d'actualité
- .Une rubrique GASN (Groupe Argumentaire Sur le Nucléaire)
- .Une rubrique UFR (Union Française des Retraités)
- .Un espace Action Sociale

- .La liste des voyages proposés aux membres de la section
- .Des informations pratiques et ludiques
- .Des liens vers d'autres sites

La mise à jour du site est assurée par un Webmaster désigné par le bureau de l'ARCEA-Le Ripault.

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter l'ensemble de la législation applicable notamment dans le domaine de la sécurité informatique :

Loi dite « Informatique et Liberté »

La législation relative à la propriété intellectuelle

En particulier toute « mise en ligne » de documents privés est soumise à l'autorisation du titulaire des droits d'auteur.

De même toute publication d'images ou photos est subordonnée à l'autorisation de la personne concernée.

L'ensemble de ces textes est consultable sur les sites de la CNIL et celui de LEGIFRANCE aux adresses suivantes : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) et [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

c. Conférences :

Suite à l'enquête ARCEA 2009 nous avons constaté une faible participation des adhérents à des activités culturelles. La commission communication en liaison avec la commission loisirs proposera selon les opportunités locales quelques conférences annuelles pouvant intéresser un maximum d'adhérents.